

Cap-Haïtien doté d'un Plan
communal de développement
pour les 5 prochaines années

L'Acul du Nord s'offre un nouveau
Plan communal de développement

Autour de la désarticulation
totale du secteur du logement
en Haïti

2020 -2030 Une décennie d'action

DevHaïti[©]

Le Magazine du développement

Villes et développement durable en Haïti



#49

Photo crédit: thenerdynamad

12/09/2022

Une production:



Ont contribué à ce numéro:

Kattia JEAN FRANÇOIS, Milo MILFORT, Melissa PHILIDOR, Lovensky SALOMON, Johnny JOSEPH, Kesner PHAREL, Patrick SAINT-PRÉ, Dieudonné JOACHIM, Junior DAJEANSON, Claudine ANDRÉ, Bélonny BIEN-AIMÉ.

Les plans communaux de développement, un pas dans la bonne direction

Dans ce numéro spécial de DevHaiti, nous mettons les projecteurs sur les plans communaux de développement du Cap-Haïtien, de l'Acul-du-Nord et d'Anse-à-Pitres. Nous avons fait ce choix parce nous estimons que doter des communes du pays d'un tel outil de planification représente un pas dans la bonne direction.

D'une part, les plans communaux de développement sont le résultat d'un excellent travail académique. Ils constituent des diagnostics complets ou presque sur les communes. Ces documents peuvent être très utiles aux chercheurs, étudiants et toute autre personne qui collectent des informations sur ces zones. Ce n'est pas le rôle premier des plans communaux de développement, mais c'est quand même important. D'autre part, ces outils comme leurs noms l'indiquent doivent aider dans le développement des communes sur une période donnée. Nous jugeons l'intention noble.

La Constitution de 1987 amendée accorde un rôle déterminant aux collectivités territoriales dans le développement du pays. Rôle que nos dirigeants d'hier et d'aujourd'hui ont tous choisi d'ignorer. Résultat ? Les collectivités territoriales sont incapables de se prendre en charge. La plupart des communes et sections communales du pays dépendent financièrement du gouvernement. Cette impuissance à tous les niveaux des autorités communales est l'une des causes de nos malheurs actuels.

L'Association Nationale des Maires Haïtiens (FENAMH) a établi en 2018 que 95% des recettes communales sont collectées par seulement six communes: Delmas, Port-au-Prince, Pétiön-ville, Tabarre, Carrefour, Cité-soleil, et Croix-des-Bouquets, contre 5% des ressources collectées pour les autres communes restantes. Plus d'une centaine de communes. Le déficit est énorme.

«Actuellement, les ressources limitées dont disposent les administrations municipales entravent lourdement leur capacité à planifier l'aménagement urbain, fournir des services et assurer la connectivité. La croissance géographique et démographique des villes s'accompagne de la difficulté de financer un développement urbain durable et inclusif. Pour relever ce défi, il faut consolider le système financier des municipalités afin de renforcer leurs capacités et leurs processus de reddition de comptes, et élargir leurs sources de financement, tout en mobilisant le levier des recettes locales», a écrit la Banque mondiale en janvier 2018 dans un rapport sur les villes haïtiennes.

Les plans communaux de développement doivent aider à corriger cette anomalie et donner aux autorités communales un cadre pour agir. Ce qui manque souvent à nos autorités à tous les niveaux. Que ce soit au niveau de l'État central ou des Collectivités, il manque souvent la continuité dans les actions. Chaque administration veut réinventer la roue. Doter chaque commune d'un plan de développement peut aider à résoudre ce problème.

Il est certain que sans la bonne volonté des acteurs locaux et celle de leurs partenaires, ces plans constitueront des documents en plus. Ils connaîtront le même sort que les plans de développement que la République a préparés dans le passé.

Il faut le reconnaître que les plans à eux seuls ne suffisent pas pour résoudre tous les problèmes des communes, mais il faut aussi reconnaître qu'il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Dans un contexte où plus d'un Haïtien sur deux vit à présent en milieu urbain, faisant d'Haïti le troisième pays le plus urbanisé dans l'Amérique latine et Caraïbes, derrière Trinité-et-Tobago et le Mexique.

Cap-Haïtien doté d'un Plan communal de développement pour les 5 prochaines années

Le vendredi 5 août 2022 a eu lieu la cérémonie de présentation du Plan Communal de Développement (PCD) du Cap-Haïtien en présence des autorités locales, des membres de la société civile et des représentants de certains services déconcentrés de l'Etat. Ce document de plus de 400 pages doit orienter le développement de la commune pour les cinq prochaines années.



La ville du Cap vue d'un morne voisin

Photo crédit: Rémi Kaupp

Débuté en juin 2020, le processus d'élaboration du PCD - énième document de planification que connaît la ville depuis ses 352 ans d'existence - a été conduit avec l'appui technique de la firme dénommée l'Institut de Formation et de Services (IFOS) et la coordination du Projet développement municipal et de Résilience urbaine (MDUR) mis en œuvre par l'Etat Haïtien à travers l'UCP/MICT (Unité de coordination de projet/Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales) financé par la Banque mondiale.

Le maire adjoint de la ville du Cap-Haïtien, Patrick Almonord a, dans ses propos d'introduction, insisté sur l'importance que revêt le PCD pour sa municipalité devant cadrer son processus de développement sur le long terme. «Ce document est extrêmement important pour l'avenir du Cap-Haïtien pour ne pas

dire l'avenir de la région. C'est un document de base devant nous amener là où l'on veut aller», a-t-il déclaré, ajoutant que ce plan va beaucoup servir à la mairie, mais aussi à tous ceux intéressés à devenir maires de la commune. «Cela leur permettra d'avoir un document de référence capable de leur servir de guide», a-t-il ajouté.

Dans son allocution, M. Almonord a évoqué les problèmes que posent les constructions anarchiques qui pullulent dans la commune, promettant de rendre opérationnel le nouveau PCD, pendant qu'il est encore en poste.

«En Haïti, il y a de nombreux documents et plans élaborés mais qui sont restés dans les tiroirs», regrette celui qui a également participé dans l'élaboration du PCD. Pour ne pas laisser le document dans les tiroirs, l'édile souligne que des mesures

politiques, économiques et sociales doivent être prises par la mairie de concert avec la société civile. Il n'existe pas de table de concertations entre les ONG, rappelle-t-il. Ainsi, encourage-t-il de créer des centres de dialogue entre les acteurs, mais également enclencher un dialogue permanent pour discuter du problème de la commune. «Le document ne va pas atterrir si on ne change pas les pratiques. C'est une ville à repenser et à réorganiser. Vous ne pouvez rien s'il n'y a pas une nouvelle centralité».

Un PCD pour un autre Cap-Haïtien

Cependant, le maire adjoint de la commune dit avoir opté au préalable pour un plan d'aménagement qui devrait inclure les éléments figurant dans le PCD. «Il y a eu des discussions intenses avant qu'on soit parvenu à nous entendre sur le fait que la commune a besoin de ces deux documents de planification, mais ce qu'on a l'opportunité de faire maintenant, c'est le PCD. On s'est entendus pour mobiliser toutes les ressources nécessaires afin d'y parvenir», renchérit Ulrick Jean Claude, responsable de l'IFOS qui accompagne la mairie dans l'élaboration du document. Il assure que le PCD ne serait pas possible sans l'aval, l'appui et l'engagement de la commission communale du Cap-Haïtien.

«Nous n'avons pas la prétention que ce travail a été fait de manière exhaustive. (...) Mais nous savons que dans la grande majorité nous les avons identifiées dans l'état qu'elles se retrouvent, le service qu'elles offrent et les faiblesses qu'elles entraînent», souligne Ulrick Jean Claude à propos de l'inventaire des infrastructures socio-économiques qui existent sur le territoire. Il a également mis l'accent sur quelques caractéristiques particulières que charrie le processus au niveau de la commune. «Cap-Haïtien, c'est peut-être l'une des communes dans laquelle on a l'engagement le plus visible et le plus poussé des acteurs locaux en particulier les maires et les cadres municipaux», indique M. Jean Claude, ajoutant que le secteur privé de la commune faisait déjà des réflexions autour d'un tel document.

«Nous avons découvert que la Commission du 350ème réfléchissait déjà à quelque chose du genre. Nous avons discuté et échangé avec eux», fait-il

savoir. Cela étant, ils ont disparu lors du processus, a fait remarquer le responsable de l'IFOS. Il a qualifié de faiblesse, le manque de participation du secteur privé des affaires dans le processus d'élaboration du document. «La commune ne peut pas se développer sans eux. Nous sommes en train de réfléchir sur les stratégies à mettre en œuvre en vue de les remobiliser puisqu'ils sont concernés au même titre que tous les autres secteurs», a affirmé M. Jean Claude.

Au sein de l'IFOS, il formule le souhait que ce document ne connaisse pas le même sort qu'ont connu d'autres instruments de planification au niveau local - comme au niveau national: se perdre dans le tiroir des oubliettes. Pour éviter que cela arrive, Ulrick Jean Claude prône la vigilance et l'engagement de tout un chacun. «Le PCD n'a pas dit que Cap-Haïtien va devenir Manhattan, mais nous disons que si les actions prévues sont mises en œuvre, au fur et à mesure, en 2027, il est impossible que Cap-Haïtien reste dans l'état actuel qu'il se trouve», a insisté le responsable, rappelant que la ville fait face à d'innombrables défis et difficultés compromettants notamment le fait que n'importe quel séisme risque de laisser une ville effondrée.

Cap-Haïtien, une commune en agonie, révèle le PCD

Le Plan communal de développement présente un Cap-Haïtien en proie à des défis et difficultés majeures. L'urbanisation anarchique qui fait rage représente un handicap important en matière d'urbanisme et d'esthétique. Des constructions anarchiques s'érigent dans les ravines, berges et montagnes. Les mangroves sont défrichées pour produire du charbon de bois. Des canaux d'irrigation obstrués, faisant accumuler les dégâts après les moindres averses. La commune fait face à une forte dégradation de la biodiversité locale et à l'incapacité de la mairie d'assurer une gestion efficace des déchets.

La sécheresse, l'exposition de la ville aux cyclones, aux inondations et la contamination de l'eau de puits – sont autant de situations évoquées dans les différentes présentations du PCD. Le changement climatique fait augmenter le volume de précipitations annuelles. «Trois-quarts des gens du

Cap-Haïtien sont mal logés. 28 % vivent dans des logements non décents. Absence de politique de logements sociaux. 25 % de la population du Nord vivent à Cap-Haïtien», a fait remarquer une des personnes présentant le diagnostic de la ville comportant trois (3) sections communales et quarante-quatre (44) localités.

Comme enjeux de développement se profile la nécessité de développer de nouvelles centralités, la gestion de l'urbanisation, la mitigation des phénomènes naturels et anthropiques. Le développement d'une nouvelle centralité peut présenter un double dynamisme dont l'urbain. Cette logique peut favoriser une restructuration. Mais ce qui est certain, selon des intervenants, Cap-Haïtien ne peut pas à lui seul développer de centralité. Il est nécessaire qu'il travaille en collaboration avec les communes avoisinantes comme Plaine-du-Nord, Milot et Quartier-Morin .

Des enjeux également liés au fait qu'il est important d'arrêter et de gérer l'urbanisation anarchique. Il est aussi lié à l'incapacité des administrations locales à gérer l'expansion urbaine. Contrôler la croissance démographique, adresser la question de l'insécurité liée à la violence urbaine, l'absence de transparence des autorités locales qui ne s'adonnent pas à une pratique de reddition de comptes, la faible implication des acteurs locaux et l'absence de politique de propreté dans la commune ... Des problèmes à résoudre soulevés par le Plan communal de développement (PCD) de la ville historique.

«Aucun acteur ne peut attaquer seul les problèmes», estime un des présentateurs des sections du PCD. Au niveau de l'agriculture, de la pêche et de l'élevage, la question est compliquée. Cap-Haïtien n'a pas de vocation agricole. Ce sont les autres communes qui l'alimentent en vivres alimentaires. Le prix des produits de première nécessité est élevé et l'insécurité alimentaire bat son plein.

Autour du PCD ...

L'élaboration du document se veut être un travail essentiellement participatif, à en croire les différents acteurs impliqués dans la démarche. Le processus ne connaît pas moins de quatre phases dont une phase préparatoire et la dernière, qui est celle de la mise en œuvre.

Un tel document tient sa légalité dans la Constitution de 1987 qui donne aux collectivités territoriales les compétences de pouvoir planifier le développement de leur territoire. La question administrative et le développement du territoire sont des prérogatives de la mairie. La loi mère soutient également que les mairies peuvent travailler de manière autonome afin d'améliorer les conditions de vie de leurs citoyens.

Pour parvenir à son élaboration, des démarches ont été entreprises, entre autres, des rencontres préliminaires avec le conseil communal, des rencontres de planification avec le staff de la mairie, des rencontres de sensibilisation, des ateliers, rencontres avec les élus locaux, rencontres de sensibilisation dans différentes zones du centre-ville et des sections communales. Également, se sont réalisés des visites d'observation, des entretiens des inventaires des infrastructures, des ateliers dans les communautés et de la revue documentaire.



L'Acul du Nord s'offre un nouveau Plan communal de développement

Présentation officielle le 2 août 2022, du Plan communal de développement (PCD) de l'Acul du Nord en présence des autorités locales, des représentants d'organes déconcentrés, des membres d'associations et d'organisations de la société civile au local de l'École Nationale Barrière Blanche.

Cette cérémonie a eu lieu deux années après le lancement du processus d'élaboration du PCD par différents acteurs sous la supervision technique de l'Institut de Formation et de Services (IFOS) et la coordination du projet dénommé Développement municipal et de Résilience urbaine (MDUR) mis en œuvre par l'Etat Haïtien à travers l'UCP/MICT (Unité de coordination de projet/Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales) financée par la Banque mondiale (BM).

Dans son discours d'introduction, le directeur général de la mairie de l'Acul du Nord, Charlemagne Augustin, souligne que le Plan communal de développement (PCD) est un signe montrant la [bonne] volonté sociale, économique et politique de toute la communauté. Disant espérer que la commune sera reconnaissante de cette pierre placée sous son édifice, il révèle que l'ensemble des acteurs et secteurs de la vie sociale, économique et politique communale a fourni d'immenses matériaux aux fins d'élaboration de ce PCD.

out en admettant que les indicateurs de développement du pays soient inquiétants, il encourage tout de même les acteurs et secteurs sociaux à ne pas se laisser prendre dans l'engrenage de l'aide étrangère qui traîne derrière elle, un lot d'ennuis et surtout, de la dépendance. Au point qu'on dit souvent, «qui finance commande». Il se dit indigné par les gestes, les actions et les propos insolents et irrévérencieux des bailleurs. «Parfois, la décision du donateur est unilatérale et irrévocable», dénonce-t-il.

Nous disposons d'une commune riche en potentialités et pleine d'atouts, confie M. Augustin, qui fait appel à la contribution de toutes et de tous pour la mobilisation des ressources communales afin de



MAP de l'Acul du Nord

Photo crédit: haiti.fandom.com

soutenir les investissements pouvant contribuer au développement de la région. «Nous réclamons aussi des autorités locales, l'application d'une vision claire, réelle et pratique au point de prioriser l'approche du développement endogène. Car, la dépendance nous rend oisive. C'est un poison dosé qui nous tue lentement», a-t-il déclaré.

Il se plaint que le pouvoir local connaît une misère abjecte et répugnante avec 28 mois d'arriérés de salaire de ses employés en dépit de l'existence d'un fonds spécial destiné à la gestion et au fonctionnement des collectivités.

Un processus inclusif ...

Comportant six (6) sections communales, l'Acul du Nord situé à 20 km de la ville du Cap-Haïtien s'est offert un nouveau plan de développement, des

années après celui de 2009 dont l'application n'était pas effective. Le document comporte six (6) parties, notamment une section consacrée à la méthodologie, au diagnostic, à la programmation et à la mise en œuvre. Tandis que le processus d'élaboration du PCD comporte quatre (4) phases: la préparation, le diagnostic, la programmation et la mise en œuvre. Le processus a débuté le 21 juillet 2020. Il se veut participatif en impliquant tous les acteurs concernés par la question.

Diagnostiques techniques et participatifs, revues de littérature, visites sur des espaces clés, inventaires des infrastructures, formations, ateliers, enquêtes socio-économiques des ménages, ateliers de diagnostic participatif, entretiens, collectes d'informations - ont été les différents outils utilisés pour collecter les informations devant servir à l'élaboration du Plan communal de développement (PCD).

Réalisant la genèse du PCD, le directeur général de la mairie de l'Acul du Nord, Charlemagne Augustin rappelle avoir souligné lors du lancement du processus que le Plan communal de développement sera le résultat de l'approche conjuguée de tous les acteurs et secteurs de la vie communale. «Chose dite, chose faite. Ce document est réellement, le résultat de vives discussions, de désaccords flagrants et d'échanges houleux sur la situation politique du pays. Des revendications qui soulèvent parfois la colère du bureau d'études», a-t-il fait savoir.

Pour sa part, Ulrich Jean Claude, responsable au sein de l'IFOS, firme de consultation offrant des services de formation et d'assistance technique dans divers domaines, a fait savoir que ce document est le fruit de deux années passées avec les acteurs de l'Acul du Nord, mettant en exergue l'importance du plan pour la commune. «Ce document est le résultat d'un travail axé sur un processus participatif réalisé avec la participation de divers acteurs venant de toutes les zones du territoire. C'est un document au-dessus des partis et des camps politiques. C'est un document appartenant à la population», a-t-il indiqué.

Inclusif, participatif et non partisan, tels sont les qualificatifs utilisés par M. Jean Claude pour parler du processus d'élaboration du document durant 22 mois. «C'est un plan d'action, il faut passer à la mise

en œuvre basée sur la volonté et l'engagement que les acteurs vivant sur le territoire vont prendre», avance-t-il, ajoutant que tout a été discuté. Ainsi, de nombreux changements ont été effectués dans le document au cours du processus.

Le PCD, un document de grande envergure ?

L'élaboration d'un Plan communal de développement trouve sa légalité dans la Constitution du 19 mars 1987 dotant les mairies ou collectivités d'un ensemble de compétences afin d'assurer leur gestion administrative et planifier leur développement. Mais également, la possibilité de travailler de manière autonome à l'amélioration des conditions de vie de leurs populations.

Le PCD de l'Acul du nord, décrit une commune en crise à tous les niveaux. Les faiblesses voire menaces révélées sont entre autres: ressources culturelles et historiques non exploitées, corruption, absence d'infrastructures routières, manque de valorisation des patrimoines et absence de contrôle sur les rivières et sources d'eau, superstition, acculturation, malnutrition, absence de crédit agricole, outils rudimentaires dans l'agriculture, destruction des mangroves, disparition de la biodiversité et construction de maisons ne respectant pas les normes de construction.

Comme autres problématiques majeures, le diagnostic a aussi révélé: urbanisation accélérée et injustice spatiale, extension urbaine anarchique et désordonnée, transport maritime en voie de disparition, migration très poussée des aculois-es, absence de gestion des déchets, défaut de système de drainage adéquat, place publique non aménagée, libre circulation de personnes avec des armes, insuffisance d'agents de police et pénétration agressive et anarchique des constructions dans les zones à fort potentiel agricole.

En guise d'opportunités soulevées, retenons: les potentialités fiscales en raison des constructions. Le développement touristique peut créer de meilleures perspectives de création de richesses. Tourisme et agriculture sont considérés comme les deux piliers exigeant des investissements devant concourir au développement de l'Acul du nord. Il reste une évidence que la mise en œuvre du plan nécessite une réelle volonté politique des acteurs.

Ainsi, les différents intervenants lors de la présentation du plan croient que celle-ci doit passer par la valorisation des opportunités, notamment, un méga-investissement dans l'agriculture et le tourisme, l'alignement des actions des bailleurs et des partenariats public-privé, la gouvernance multipartite et collaborative.

La vision du PCD est de voir dans cinq ans, soit en 2027, une commune d'Acul du nord compétitive et attractive. «Assurer le bien-être de la population et dynamiser l'économie locale par la validation des filières porteuses», tel est l'objectif du Plan. Comme piliers, il se tient sur l'organisation territoriale, la dynamisation de l'économie, les réformes institutionnelles et la restructuration sociale. Le budget global de mise en œuvre des actions du PCD relevant de la commune s'élève à 139 millions de gourdes sur 5 ans. Un montant que tous les acteurs jugent insuffisant.

Pour M. Jean Claude, responsable au sein de l'IFOS qui a fourni de l'assistance technique lors de l'élaboration du PCD, celui-ci constitue un document d'orientation du développement de la commune. La commune sera développée, si et seulement si, nous passons à l'action. «Ce document, c'est notre sang. Le processus était extrêmement difficile», a-t-il fait savoir lors de son intervention au cours de la cérémonie de présentation. Il soutient que le processus d'élaboration du PCD de l'Acul du Nord leur a servi d'enseignement dans le cadre d'élaboration d'autres PCD pour d'autres communes.

«L'instabilité a fait durer l'élaboration du document. Il est élaboré dans un contexte extrêmement difficile», a-t-il ajouté.

Pour sa part, Rébecaline Ziky Décelmond, mairesse de l'Acul du Nord, n'a pas cessé d'évoquer les difficultés et péripéties connues avec le Plan de développement de 2009 lors de ses démarches de quête de financement pour son implémentation. Ainsi, dit-elle «souhaiter voir que les choses changent dans le pays», afin que les prochains élus de la commune n'eussent pas à connaître le même sort qu'elle.

«Je souhaite que la société civile participe dans la mise en œuvre du plan», a-t-elle plaidé lors de son intervention à la fin de la cérémonie. Une occasion

dont elle a profité pour partager ses expériences avec l'assistance. Elle encourage les citoyens à contribuer en payant leurs redevances fiscales afin de permettre au document d'atterrir dans la commune. «C'est la clôture de deux ans de dure labeur», termine-t-elle.

Les perspectives à craindre ?

Les différents acteurs qui interviennent lors de la présentation du Plan ont fait état de leur préoccupation de voir ce document passer comme tous les autres plans de développement qu'on a déjà connus au pays. L'expression "gardé dans les tiroirs", revenait souvent dans les interventions. «Le tiroir, là où reposent les documents», a dit un des intervenants. «La mise en œuvre, un véritable défi», confia-t-il.

Pour preuves, le contexte socio-économique marqué par l'instabilité, le financement, la vulgarisation et son appropriation constituent de véritables défis. Les intervenants prennent en exemple, le Post-Disaster Needs Assessment (PDNA), le Document de Stratégie nationale pour la Croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP) et le Plan stratégique de Développement d'Haïti (PDSH). Des documents qui n'ont jamais été implémentés.

«Dieu soit loué, on arrive bien à terme. Le voilà!», s'exclame le directeur général de la mairie de l'Acul du Nord, M. Charlemagne. Il soutient que la présentation du PCD marque la fin de deux ans de «pénitence» des travaux d'identification et d'analyse des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces auxquelles confronte l'Acul du Nord. Toutefois, il estime qu'on est encore loin, loin de la délivrance.

«Ce document nous met aux piémonts du Golgotha. C'est le début du chemin. Tout est tributaire d'une volonté réelle et des moyens. C'est pourquoi nous implorons la population et les organes déconcentrés de s'approprier le document. Nous sollicitons aussi de l'administration centrale, l'application et le respect des lois républicaines relatives à la décentralisation», a dit M. Charlemagne. «La présentation du document ouvre désormais la voie à sa mise en œuvre qui conduit l'ensemble des autorités du pouvoir local dans la gueule du loup. Courage!»

Autour de la désarticulation totale du secteur du logement en Haïti

En Haïti, parler du secteur du logement revient à s'intéresser à une problématique qui concerne chaque personne habitant les 27,750 kilomètres carrés. Il doit consister globalement à faciliter tout citoyen et toute citoyenne à pouvoir vivre dans un abri décent, construit selon les normes respectant à la fois les principes standards de construction moderne et durable, ainsi que les exigences relatives à l'aménagement territorial. De ce postulat, il devient facile de se faire une idée très illustrative de la réalité haïtienne en la matière. Les enjeux sont multiples dans un secteur immobilier et nombreux doivent être les acteurs à y prendre part. Les enjeux sont d'ordre économique, existentiel et réglementaire impliquant respectivement les acteurs professionnels (promoteurs, agents immobiliers, firmes de construction, d'architectes, les institutions financières, etc.), les acheteurs, les vendeurs et les institutions publiques.

«Les problèmes auxquels fait face le marché immobilier haïtien presque inexistant ne sont pas des moindres», a déclaré l'architecte, urbaniste, spécialiste en politique publique, analyste de filières, Rose-May Guignard à la rédaction du magazine dans le cadre d'un échange convivial et très fructueux. «Évoluant dans un système totalement désorganisé, le propriétaire d'immeuble se voit donner toutes les facilités depuis le choix des matériaux de construction, en passant par le type d'immeuble à construire jusqu'au choix du terrain en dehors de toute supervision et de normes», poursuit l'urbaniste.

Comment expliquer la complexité du secteur en Haïti?

Etablir les éléments qui expliquent toute la complexité de ce secteur en Haïti exige en amont de comprendre son fonctionnement et sa constitution. Le marché immobilier est composé de propriétaires d'immeubles, de vendeurs, d'acheteurs potentiels, de locataires, d'institutions financières, ainsi que de



Rose May Guignard

Urbaniste et spécialiste en administration publique de formation

professionnels intermédiaires pour faciliter les échanges des biens immobiliers suivant des normes et des lois régissant la matière. Les différents intervenants jouent leur rôle spécifique avec un dénominateur commun qu'est la disponibilité de l'offre par rapport à demande dans le respect des droits des parties prenantes.

En Haïti, les propriétaires d'immeubles font ce qu'ils veulent, se soucient très peu des normes de construction et violent souvent les droits des locataires. Dans la majorité des pays de la Caraïbe, il existe un système de contrôle, les différents acteurs sont totalement impliqués et les promoteurs jouent leur rôle. Les normes sont bafouées dans tout le secteur. Certaines entreprises de matériaux de construction se lancent dans la commercialisation de matériaux de piètres qualités, notamment le fer qui ne respecte guère les dimensions correctes, martèle Madame Rose-May Guignard.

Au lendemain du séisme meurtrier du 12 janvier 2010, le gouvernement d'alors a créé l'Unité de Construction, de Logements et de Bâtiments Publics (UCLPB) avec pour mission de dynamiser le secteur immobilier en Haïti. 12 ans plus tard, aucune action concrète dans le secteur du logement en Haïti, si ce n'est un document d'orientation qui ne parle que du

rôle de l'Etat sans préciser les interventions indispensables, les actions à entreprendre dans le cadre d'une politique publique pour promouvoir les constructions durables et corriger les dérives, déplore l'architecte.

Une loi promulguée en 1923, abrogée en 1982 régissant le secteur de l'immobilier en Haïti établissant les normes de construction, délimitant les espaces obligatoires pour les trottoirs, et par faute de dispositifs, n'a connu aucune application stricte ces dernières années, et renforce du coup la désorganisation du secteur. «Ces constats alarmants ne contribuent aucunement à des améliorations sur le marché de l'immobilier en Haïti», se désole la spécialiste en filières.

L'absentéisme des acteurs concernés

Faire fonctionner le secteur de l'immobilier en Haïti revient aux acteurs concernés de se sentir responsables en assumant pleinement leurs responsabilités. Les pouvoirs municipaux, en raison de leur proximité avec la population, sont les garants du respect des normes de construction, doivent tenir compte du plan d'aménagement territorial émanant du pouvoir central. Le rôle du pouvoir exécutif local dans ce domaine ne doit pas se résumer à une approche de lotissement, en présence de notaires, d'arpenteurs qui ne voient parfois que leurs propres intérêts financiers immédiats, se plaint Rose-May Guignard. Ces comportements anormaux sont parfois à la base de certains conflits terriens.

Les institutions financières, les assurances sont des actrices d'une grande importance sur le marché immobilier. Il faut au marché immobilier une politique d'investissement sur une période d'au moins 15 ans, avec un fonds de garantie public pour susciter la demande. C'est un droit citoyen le fait de vivre dans une maison standard construite selon les normes, insiste la spécialiste en politique publique. Un vaste programme de financement dans l'immobilier qui devrait normalement impliquer les autorités publiques et le secteur financier n'existe pas en Haïti. Un programme concerté s'avère indispensable pour l'avenir du secteur de l'immobilier avec la participation technique du Ministère des Travaux publics, Transport et Communication (MTPTC), de l'Unité de Construction, de Logements et de Bâtiments Publics

(UCLPB), et de l'EPPLS comme bras social de l'Etat dans le secteur. La dynamique doit se construire dans la relance de l'économie du pour la dynamisation de l'économie pour créer le pouvoir d'achat des ménages, qui n'existe presque plus, pour qu'ils puissent faire face aux taux d'intérêt qui pourraient impacter le marché immobilier et mettre de côté un grand nombre d'acheteurs par manque d'apport personnel, tout en rendant possible l'intégration des promoteurs sur le marché.

Les interventions des bailleurs de fonds même au lendemain de séisme meurtrier du 12 Janvier 2010 consistaient uniquement à fournir de l'aide aux propriétaires sans tenir compte des locataires. Une approche erronée de la réalité qui n'a pas donné de résultats satisfaisants en raison d'une insuffisance d'informations sur le secteur du logement en Haïti, une véritable désorganisation qui ne pouvait en aucun cas donner de résultats probants, regrette madame Guignard.

La spécialiste conclut en insistant sur le fait que selon elle, le secteur du logement en Haïti nécessite:

- Une importante enveloppe d'investissement public avec un fond de garantie sur au moins 15 ans, pour encourager la construction normalisée.
- Une politique publique capable de faire émerger des opérateurs, des firmes de construction et d'architectes sur le marché de l'immobilier dans le pays.
- Une entité publique qui se préoccupe de la qualité des matériaux de construction et des bâtis.
- Des mécanismes de régularisation du secteur de manière équitable.

Il est urgent à ce que quelque chose soit faite pour respecter les droits des Haïtiens de vivre dans des maisons qui respectent les normes et la dignité humaine. Il revient aux acteurs de prendre la ferme décision de s'y impliquer pour contrecarrer cette catastrophe assez évidente dans le pays.

Développement des villes et autonomie financière à la lumière de l'ODD 11

Le développement urbain durable figure parmi les objectifs de l'agenda 2030 les plus transversaux. Car, les villes offrent une panoplie de services et d'activités ayant des impacts directs sur des problématiques comme la pauvreté et l'exclusion sociale. Développer les villes tout facilitant leur accessibilité à tous, va nécessairement déboucher sur un monde plus ouvert et plus productif.

Selon l'ONU, le développement des villes doit en premier lieu passer par l'autonomie financière locale, c'est-à-dire que les villes doivent disposer de leurs propres moyens de fonctionner, tout en recevant des fonds suffisants et prévisibles des administrations centrales. Cela doit être aussi accompagné de la participation active des citoyens dans la gouvernance locale. L'un parmi les mécanismes par lesquels passera l'autonomie financière des villes est l'autonomie fiscale, cela signifie que les Etats doivent permettre aux villes de dégager plus de ressources propres pour préparer l'avenir. Donc, en plus des transferts, les villes doivent disposer de l'ensemble des leviers budgétaires possibles: revenus fiscaux, recettes des services publics et emprunts (bancaire ou obligataire), pour qu'elles puissent connaître un meilleur développement.

La participation des citoyens dans la gouvernance locale est indispensable pour le développement durable des villes. Ce mécanisme est appelé plus techniquement contrôle vertical, c'est-à-dire que les citoyens veillent au bon fonctionnement des finances publiques locales et recourent à des audits, notamment social, pour vérifier si effectivement les responsables sont redevables. C'est ainsi que l'Agenda d'Action d'Addis-Abeba (AAAA), conclu en 2015 dans la capitale éthiopienne, invite les bailleurs de fonds et les experts en développement de l'international à changer de paradigmes. Désormais, les mécanismes de développement doivent passer par l'action des populations locales. Ces dernières ont non seulement une meilleure connaissance de leur réalité mais elles subissent aussi directement les impacts des décisions prises pour améliorer leurs communautés.



Il est donc important pour les dirigeants municipaux de planifier la croissance des villes et garantir aux habitants l'accès aux services essentiels. En effet, selon la Banque mondiale, plus de la moitié de la population mondiale vivent dans les villes. D'ici 2045, le nombre des citadins devraient atteindre 6 milliards, donc sur chaque 10 personnes 7 vont vivre dans les villes. Celles-ci sont d'une grande importance pour l'économie mondiale. En 2018, plus de 80% des richesses créées dans le monde l'ont été dans les villes. L'urbanisation donc, est un facteur de productivité et de compétitivité majeur. Cependant, une urbanisation galopante s'accompagne de nombreux défis, comme l'accroissement de la demande de logements, de réseaux de transport, de communication etc... cela demande un véritable plan d'urbanisation, afin de contrôler les dérives qui peuvent surgir sous l'effet de la concentration des gens.

Selon l'ONU-Habitat, les bidonvilles représentent l'un des grands enjeux pour les gouvernements partout dans le monde. En 2018, la part de la population mondiale vivant dans un bidonville est de 1 milliard, dont 100 millions soit 10% vivent dans des

taudis. Si rien n'est fait pour contrer ce problème, d'ici 2050, la population des bidonvilles va atteindre 3 milliards de personnes. Les gouvernements montrent un certain laxisme car, entre 2015 et 2018, c'est-à-dire durant la période de la signature de l'agenda d'Addis-Abeba jusqu'aux dernières statistiques en date, la population des bidonvilles a augmenté de 75 millions de personnes.

Focus sur Haïti

Le développement d'Haïti doit nécessairement passer par le développement de ses villes. Jusqu'à aujourd'hui, le pays ne dispose d'aucune ville moderne qui répond aux exigences en termes d'infrastructures et de technologie du monde actuel. Port-au-Prince, la capitale du pays, voit sa situation se dégrader chaque jour, et c'est le même constat pour certaines villes, dont la deuxième des villes haïtiennes, Cap-Haïtien. Le faible niveau de développement des collectivités locales participe à l'augmentation des bidonvilles, cela influe sur la criminalité, le banditisme et le vol. Malgré le fait que la constitution de 1987 institue l'autonomie financière des collectivités, par le biais de la décentralisation, dans les faits, il existe une forte concentration des ressources au niveau de la zone métropolitaine.

En Haïti, les communes ne collectent pas assez de recettes fiscales pour financer des projets de développement. Selon l'Association Nationale des Maires Haïtiens (FENAMH), la performance fiscale des villes haïtiennes est très mauvaise, il y a chaque année d'énormes manques à gagner. Les communes perçoivent la majorité de leurs recettes fiscales à partir de la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB) et la Patente. La FENAMH a établi en 2018 que 95% des recettes communales sont collectées par seulement six communes: Delmas, Port-au-Prince, Pétiion-ville, Tabarre, Carrefour, Cité-soleil, et Croix-des-Bouquets. Donc, les autres communes restantes collectent 5% des ressources fiscales. La situation peut être mieux illustrée si nous prenons les cas particuliers des communes comme la Chapelle et Chansolme, qui réalise zéro gourde sur la patente en 2015. Elles dépendent totalement des transferts du ministère de l'Intérieur et

des Collectivités Territoriales (MICT). Le graphique suivant présente pour 2015, les 10 communes les plus riches du pays.

Nous constatons donc que les communes en Haïti prélèvent de faibles niveaux de recettes fiscales, toujours inférieurs à 10 millions de dollars US. Dans un contexte d'expansion démographique, donc d'accroissement des besoins des populations, ces niveaux de recettes fiscales sont insuffisants pour répondre aux besoins des collectivités. Ces mauvaises performances ont pour cause les faibles capacités des administrations locales ou les mairies à prélever des droits et taxes sur les activités, le secteur informel et le refus systématique de la population haïtienne de payer ses taxes. Des efforts doivent être consentis tant au niveau des autorités fiscales centrales et communales, mais les citoyens doivent aussi payer ce qu'ils doivent afin de construire des communautés fortes et durables en Haïti. Le pays est constitué de plusieurs bidonvilles, qui sont des localités dépourvues de services sociaux de bases. En 2009, la population de Port-au-Prince était de 2 000 000 habitants, dont 1 800 000 vivaient dans des bidonvilles (au nombre de 357).

Dans le domaine du transport en Haïti, il existe de grands problèmes de congestion et d'inaccessibilité, surtout pour les pauvres. Selon la Banque mondiale en 2018, le transport urbain dans le pays est très lent. Une très grande partie de la population a du mal à accéder aux villes par le biais d'un véhicule en raison des coûts de transport trop élevés. Du coup, une très grande partie de la population marche à pied pour se rendre dans les villes. Haïti, environ 5 ans de cela, soit en 2012, 54% des ménages n'utilisaient aucun type de transport. Le transport motorisé est dominé par les Tap-Tap à Port-au-Prince. Le coût unitaire d'une course en Tap-Tap, est de 0.07 US par kilomètre, ce qui représente 0.35\$ pour une course de 5 Km. Cela fait que les plus pauvres consacrent entre 25 à 73% de leurs budgets au transport, ce qui constitue un grand obstacle pour eux et un facteur de vulnérabilité.

Un plan de développement pour réhabiliter l'environnement d'Anse-à-Pitres



Une vue aeriennne d'Anse-à-Pitres

Photo crédit: Marvin del Cid

Anse-à-Pitres, l'une des communes frontalières du département du Sud-est, est dotée d'un plan communal de développement (PCD). La cérémonie de remise officielle dudit plan aux autorités communales s'est tenue le mercredi 3 août 2002. Financé majoritairement par le gouvernement Canadien et implémenté par le PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement) – en appui au Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), ce plan qui présente un diagnostic global des ressources, potentialités ainsi que les problèmes auxquels fait face la commune d'Anse-à-Pitres est élaboré par la mairie, avec l'assistance technique du Centre d'Appui et Développement local (CATEDEL | <https://www.cate-del-services.org/>).

«En fin de compte, pour donner suite à la programmation envisagée par la communauté, les besoins de financement de ce PCD sont estimés à un montant total de trois milliards cent quatorze millions neuf cent mille et 00/100 (3 114 900 000,00) gourdes, reparti sur cinq années consécutives, soit 2022-2027», lit-on dans le plan de développement

d'Anse-à-Pitres. Ce plan présente aussi un diagnostic de la commune sur le plan environnemental et, propose des actions à entreprendre pour porter des éléments de réponse par rapport aux problèmes identifiés dans le domaine.

Des ressources à mettre en valeur

«Sur le plan floristique, on a pu observer au niveau de Boukara, une végétation caractérisée essentiellement par une prédominance des cactus et du Bayahonde (*Prosopis juliflora*)», révèle le diagnostic du PCD, qui fait aussi le constat de versants complètement dénudés à la première section de Boucan Guillaume. «Cela peut être lié à l'exploitation abusive du bayahonde à des fins de fabrication du charbon de bois qui constitue une activité économique très remarquée au niveau de cette section», précisent les auteurs du PCD.

Plusieurs autres espèces comme le *Cedrela odorata* (Cèdre), le *Melia azadirachta* (Lila), le *Melicocca bijuga* (Quénépier), *Comocladia dentata* (Bwa Panyòl), la *Catalpa longissima* (chêne), la *Simaruba*

glauca (frêne) ont été aussi identifiées à travers toute la côte, située le long de la frontière de 380 km qui sépare Haïti et la République dominicaine (PNUE, 2013). «Au niveau des altitudes très élevées où le climat favorise la production des cultures maraichères, les versants sont déboisés et laissent la place à des cultures de rente. Ainsi, des cultures saisonnières sont pratiquées sur des pentes fortes alors que ces types de relief sont mieux adaptés à la mise en place de végétations pérennes. En effet, ces mauvaises pratiques culturelles ont tendance à favoriser la dégradation des sols en intensifiant le phénomène de l'érosion», lit-on dans le document.

Dans des zones arides et de basse altitude, spécialement au niveau du Morne «Boukara», on y retrouve une espèce endémique à l'île; l'iguane cornu (*Cyclura cornuta*) et l'iguane Ricord (*Cyclura Ricordi*). «Ces deux espèces sont menacées de disparition à la suite de l'altération de leur habitat et la forte pression exercées dont elles font montre». Un triste constat qu'ont fait les spécialistes du CATEDEL sur le terrain.

Anse-à-Pitres, élevée au rang de commune en septembre 1912, est établie, selon le PCD, sur des formations géologiques multiples. Il s'agit d'un complexe géologique formé d'une mosaïque de calcaires durs, de calcaires marneux, et d'une couche constituée de flysch, grès et calcaires. Certaines zones, notamment la section de Bois d'Orme est en grande partie localisée sur des structures géologiques de types calcaires durs. Cependant, il existe des endroits au niveau desquels les structures géologiques sont formées de calcaires marneux. «Ces types de sols sont en principe très limités pour le développement des cultures annuelles ou à cycle court et de celles à enracinement peu profond. En principe, ils sols sont beaucoup plus propices à la mise en place des forêts et au développement des cultures de montagne comme le café», souligne le document.

Les enquêtes et observations de terrain dans le cadre de la préparation du PCD ont permis de recenser un ensemble de 19 sources au niveau de la commune d'Anse-a-Pitres. La majorité, soit un total de 17 se concentre dans la deuxième section de Bois d'Orme. «Cependant, la plupart de ces sources ne

sont pas captées et sont très vulnérables aux aléas climatiques notamment aux épisodes de sécheresses prolongées», révèle le rapport. Ajoutant: «De plus, elles sont très exposées et vulnérables aux menaces engendrées par la dégradation de l'environnement telles que l'érosion des sols, l'éboulement et les glissements de terrain. Cet état de fait consiste à remettre en question leur durabilité et la qualité des eaux qu'elles fournissent».

«Réhabilitation des sources captées; Réalisation d'autres captages de sources au niveau de la commune; Travaux d'aménagement dans les environs et en amont des sources», telles sont les propositions faites dans le document pour une meilleure gestion des sources dans la commune.

L'assainissement, tout est à faire

Il existe un service de voirie au sein de la mairie d'Anse-à-Pitres constitué de 10 employés dont la mission consiste à assurer la collecte régulière des déchets solides. Il n'existe cependant dans la commune, confirment les auteurs du document, ni poubelles, ni sites de décharge formels encore moins des centres de traitement de déchets n'ont été identifiés. Par conséquent, précise le rapport, les matières résiduelles collectées à la longueur de journée sont déversées à proximité de la rivière ou dans des endroits peu fréquentés. Il en résulte l'accumulation de tas de résidus dans certaines rues et la formation de dépôts sauvages au bord de la rivière.

Pour aborder le problème de l'assainissement et/ou de la santé environnementale dans la commune, il est proposé de mettre en place de sites de décharges pour le traitement des ordures; de mieux organiser la collecte des ordures et d'installer des poubelles dans des points fixes de collecte.

Des problèmes environnementaux qui sautent aux yeux

Les mangroves ne sont pas non plus protégées à Anse-à-Pitres. Etablie sur une superficie estimée à 4,5 ha au centre-ville et 5,000 ha au niveau de l'embouchure jusqu'à Lakrok ha (selon ce que rapporte l'agronome Bertrand), les mangroves font partie des

principales essences forestières rencontrées à Anse-à-Pitres. Celles-ci, précise le PCD, se retrouvent principalement au niveau de l'embouchure de la rivière de Pedernales et dans la localité de la Saline.

On ne dispose pas de données chiffrées ou cartographiques pour évaluer le niveau de dégradation des ressources naturelles ou leur situation réelle au niveau de la commune de Anse-à-Pitres. Cependant, les observations directes faites sur le terrain, couplées aux informations fournies par les parties prenantes des différents focus groupes réalisés ont permis de déduire que l'environnement se trouve dans un processus de dégradation menaçante. «Des versants dénudés, des affleurements rocheux et une côte presque dépourvue de mangroves sont autant d'éléments qui témoignent l'état alarmant de la situation», tels sont les constats faits sur le terrain par les enquêteurs.

Il en résulte, font-ils remarquer, des impacts nettement négatifs comme la perte des couches arables des sols due à l'érosion, la baisse de la productivité des sols, l'assèchement de la majorité des sources durant les périodes de sécheresse, la diminution des pâturages, l'accroissement de la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux risques climatiques et une altération des habitats de la faune terrestre et aquatique. «Dans ces conditions,

des espèces animales sauvages endémiques à l'île comme l'iguane sont fortement menacées de disparition. Par ailleurs, certaines institutions comme la CROSE (Coordination régionale des organisations du Sud-Est), la FAO (Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture), le PNUD, l'AAA (Agro Action Allemande) entreprennent des initiatives visant à améliorer la couverture végétale au niveau de la zone», informe le PCD.

Parmi les propositions faites dans le PCD pour réhabiliter l'environnement de la commune, on retrouve: i) «Mettre en place des centres de production de plantules (pépinières); ii) Mettre en place des brigades de surveillance environnementale; iii) Mettre en place des politiques de protection de l'environnement; iv) Réaliser des séances de formation sur l'importance de l'environnement».

A souligner que, les préoccupations en lien aux mécanismes de transfert intra/intergénérationnel, à la résilience climatique sur des angles multisectoriels (dynamique holistique), à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), à la prise en compte des principes de sauvegardes sociales et environnementales – et des sensibilités en rapport à l'intégration de la dimension genre et de "Conception universelle / Aménagement universel" sont bien au cœur de la démarche de l'élaboration participative dudit PCD.



Le départ volontaire à la retraite pour booster l'administration publique

Le ministère de l'Économie et des finances (MEF) informe avoir mis en œuvre un programme de départ volontaire à la retraite des Fonctionnaires remplissant les conditions prévues par loi. Avec l'annonce de la disponibilité des premiers chèques comptant pour les primes, provenant d'une liste de 184 agents publics, le MEF franchit un nouveau palier dans sa matérialisation du programme de départ volontaire à la retraite pour les fonctionnaires qui en ont l'âge. C'est précisément «pour accompagner les Agents publics ayant souscrit volontairement à ce programme de départ à la retraite, qu'il est prévu de leur verser une prime de séparation en tenant compte de leur âge, de la catégorie à laquelle ils appartiennent et de leur carrière globale dans la fonction publique», a fait savoir le MEF, le 26 juillet 2022, dans un communiqué diffusé dans la presse.

Bénéficiant de l'appui financier de la Banque interaméricaine de développement (BID) à travers le Projet de renforcement de la gestion publique pour l'amélioration de la prestation de services (PREGEPAPS), le MEF dit s'engager à étendre le processus à l'ensemble des agents de la Fonction publique remplissant les conditions prévues dans le cadre réglementaire en vigueur, tout en invitant les Agents publics intéressés à contacter les responsables de Ressources humaines de leurs Institutions afin de remplir les formalités requises.

L'objectif principal du PREGEPAPS est d'améliorer la fourniture des services publics aux usagers en modernisant l'administration publique. En plus du programme de départ à la retraite, le projet a pour objectif de consolider les acquis du système intégré de gestion des finances publiques en incorporant les modules de la solde et de la pension et en mettant à place un registre d'identification des fonctionnaires publics tout en valorisant les systèmes existants de biométrie à l'Office Nationale d'Identification. Dans cette perspective, le PREGEPAPS facilitera un audit de la paie pour s'assurer de la fiabilité des informations existantes sur le personnel de la fonction publique, y compris les contractuels.



Un tel projet requiert des spécificités pour que personne ne se sente lésée. Un programme de départs à la retraite comporte toujours des complexités liées à la faiblesse des structures de prise en charge du personnel retraité; les nouvelles technologies d'information demandent une formation adéquate pour les utilisateurs; et le recrutement du personnel qualifié demande que le gouvernement soit à mesure d'attirer les jeunes professionnels qui seraient tentés de travailler pour le secteur non public où les salaires sont plus compétitifs. C'est dans cette optique que le MEF prévoit une série de mesures d'accompagnement en matière de sensibilisation des fonctionnaires à l'âge de la retraite de l'importance de prendre leur retraite, la formation continue pour les usagers des systèmes informatiques qui vont être déployés, et la gestion de changement pour accélérer le rendement et la productivité des fonctionnaires de l'Etat.

Le programme de départ à la retraite comportera aussi un processus de recrutement en vue de remplacer les fonctionnaires retraités par le personnel ayant les compétences et les qualifications nécessaires pour améliorer la prestation des services publics.

Nos lecteurs se souviendront sûrement que nous avons annoncé ce même projet dans notre publica-

tion précédemment. Nous avons appris que le projet initial a été révisé pour mieux s'adapter à la conjoncture politique et dans le souci de simplifier la mise en œuvre pendant ces temps difficiles. Avec la révision, le projet se concentre sur des activités sous la responsabilité directe du MEF pour limiter l'éventualité des difficultés liées à la coordination impliquant plusieurs entités gouvernementales.



10 faits et chiffres sur l'ODD 11

01

La moitié de l'humanité, soit 3.5 milliards de personnes, vit dans les villes. Ce chiffre devrait atteindre 5 milliards d'ici 2030.

02

95% de la croissance urbaine se fera dans les pays en développement dans les décennies à venir.

03

883 millions de personnes vivent dans des bidonvilles dans le monde.

04

L'urbanisation rapide exerce une pression sur les réserves d'eau douce, les systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des déchets.

05

En 2016, 90% des citoyens mondiaux respiraient un air insalubre entraînant 4.2 millions de décès dus à la pollution d'air ambiant.

06

95% des recettes communales sont collectées par seulement six communes: Delmas, Port-au-Prince, Pétiion-ville, Tabarre, Carrefour, Cité-soleil, et Croix-des-Bouquets

07

En 2009, la population de Port-au-Prince était de 2 000 000 habitants, dont 1 800 000 vivaient dans des bidonvilles.

08

En 2009, il existait 357 bidonvilles à Port-au-Prince.

09

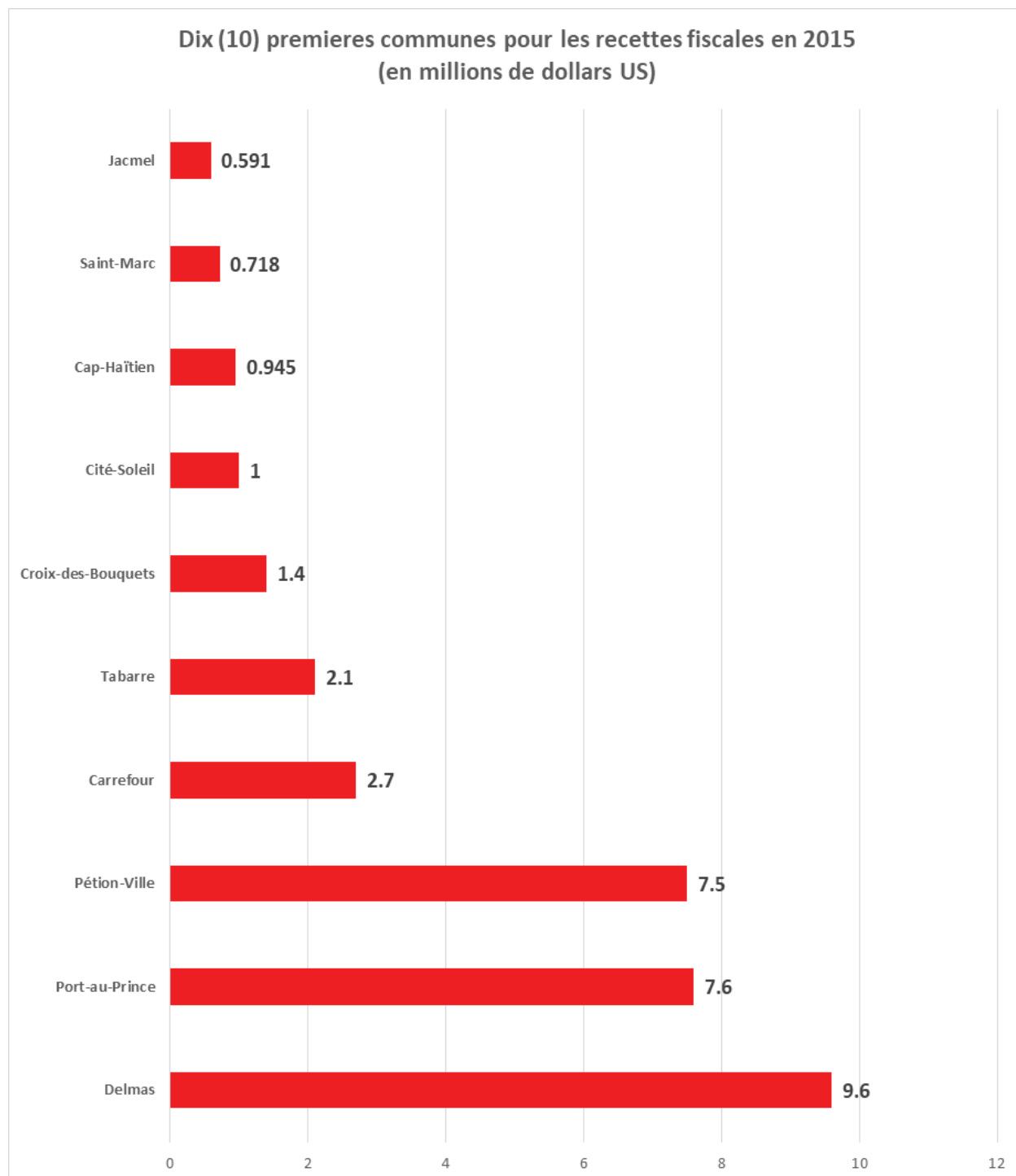
Une très grande partie de la population marche en Haïti, environ 5 ans de cela, soit en 2012, 54% des ménages n'utilisaient aucun type de transport.

10

En 2018, les haïtiens plus pauvres consacraient entre 25 à 73% de leurs budgets au transport, ce qui constitue un grand obstacle pour eux.

Source: Banque Mondiale, UN-Habita, BID, MICT

Notes Infographiques



Vers la transformation des services postaux dans la région

La Banque Interaméricaine de Développement (BID) et l'Union Postale universelle (UPU) s'impliquent dans la transformation des services postaux en Amérique latine et dans les Caraïbes. Cet accord signé entre la BID et l'UPU vise à promouvoir l'intégration et le commerce régionaux et à favoriser l'économie numérique tout en renforçant les chaînes de valeurs. L'amélioration de ces services dans la région contribuera au développement de l'économie numérique, ce qui sera au bénéfice des PME représentant 99 % des entreprises en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Pour tacler le chômage des jeunes...

L'Organisation internationale du Travail (OIT) prévoit 73 millions de chômeurs en 2022. Selon l'OIT, ce nombre total mondial de chômeurs en 2022, représente une diminution de 2 millions par rapport à 2021 qui a atteint la barre de 75 millions en raison de la Covid-19. Les jeunes ont été les plus affectés par ce chômage durant l'année 2021, dominé par la pandémie. Pour atténuer ce chômage des jeunes, l'OIT mise sur des économies verte et bleue. Selon le rapport de cette agence de l'ONU, 8,4 millions d'emplois supplémentaires pour les jeunes pourraient être créés d'ici à 2030 grâce à la mise en œuvre de politiques verte et bleue.

Le spectre de liste grise du GAFI

Le Groupe d'Action financière (GAFI) pourrait ajouter Haïti sur la liste grise selon Jean Baden Dubois, gouverneur de la Banque centrale. Haïti doit craindre les sanctions du GAFI par rapport à l'insécurité, l'instabilité politique, l'inflation galopante, l'insécurité alimentaire, le kidnapping, entre autres. Se retrouver sur la liste grise du GAFI signifie que la communication sera coupée entre le système financier haïtien et le système financier international, ainsi que les exportations et les transferts d'argent vers Haïti, a fait savoir le gouverneur de la BRH qui

intervenait au centre de convention de la banque régulatrice du pays, insistant sur le fait que ces sanctions seront plus dévastatrices pour le pays que le séisme du 12 janvier 2010.

40 milliards de gourdes englouties par les produits pétroliers

La subvention des produits pétroliers atteint les 44 milliards de gourdes, dont 40 milliards ont déjà été payés par le Trésor public. Des discussions ont été engagées avec les compagnies pétrolières pour reporter les 4 milliards de différences, au début du prochain exercice fiscal qui commence le 1er octobre 2022.

Covid-19 responsable d'un million de décès dans le monde

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) appelle les gouvernements à accélérer la vaccination alors qu'un tiers de la population mondiale n'est pas vaccinée. « Nous avons dépassé le jalon tragique d'un million de décès dus au Covid-19 depuis le début de l'année », a déclaré le directeur général de l'OMS, Tedros Adhanom Ghebreyesus, en conférence de presse. Le responsable a demandé aux gouvernements de tous les pays de redoubler d'efforts pour vacciner tous les travailleurs de la santé, les personnes âgées et les autres personnes les plus exposées, afin d'atteindre une couverture vaccinale de 70% pour l'ensemble de la population.

De l'ordre sur le marché des changes...

Face à la détérioration de la situation macroéconomique du pays, Jean Baden Dubois, gouverneur de la Banque centrale, a annoncé, lors d'une conférence de presse au Centre de convention et de documentation de ladite banque, certaines mesures correctives. Elles sont, entre autres, l'augmentation du coefficient de réserve obligatoire sur les passifs en dollars à 53 %, l'augmentation des taux directeurs, la modification de la circulaire 88-1 dans le souci d'augmenter les taux d'intérêt sur les

lignes de crédit. « Nous avons révisé à la hausse les taux directeurs dans un souci d'assécher les liquidités, de réduire la capacité d'arbitrage des banques pour qu'elles n'achètent pas de dollars avec leurs liquidités en gourdes. Nous augmentons les taux directeurs comme réponse à l'inflation. À partir du 1er octobre, on ira vers l'élargissement des bons du Trésor avec un taux d'intérêt de 11,5 % », a détaillé le gouverneur Jean Baden Dubois.

Marché des produits pétroliers trop longtemps hors contrôle

La Brigade syndicale anticorruption (Bsc) demande à l'État en Haïti de reprendre le contrôle du marché des produits pétroliers. Selon le coordonnateur de la Bsc, Sonson Dumé, cette prise de contrôle devrait permettre de faciliter la disponibilité du carburant dans les stations de distribution à travers le pays. « Le marché des produits pétroliers est trop longtemps sous l'emprise du secteur privé », regrette la Bsc, qui encourage la population haïtienne à rester mobilisée contre la cherté de la vie et la non-disponibilité des produits pétroliers sur le territoire national.

Nouveau débours de l'ONU pour Haïti

L'Organisation des Nations unies (ONU) a décidé, le vendredi 19 août 2022, d'octroyer 5 millions de dollars américains de son Fonds central d'intervention d'urgence pour les besoins humanitaires causés par la violence des gangs armés en Haïti. Selon les Nations unies, cette allocation aidera les agences humanitaires à accroître leurs réponses afin de permettre aux différentes agences onusiennes de fournir de la nourriture, de l'eau potable, des soins de santé (y compris la santé mentale) et un soutien éducatif à plus de 100 mille personnes.

Le principaux membres du secteur économique dénoncent la détérioration de l'économie

Pour la toute première fois dans la vie économique haïtienne, environ vingt (20) hommes et femmes

d'affaires, DG et PDG des plus grandes entreprises d'Haïti, s'identifient comme "Le groupement patronal haïtien" et signent une note de presse, dans laquelle ils lancent trois (3) appels et dénoncent la dégradation de la situation socio-économique du pays et les conditions de vie infrahumaine de la population haïtienne.

Des ouvriers du secteurs textile en Haïti risquent le chômage

D'après le Président de la Coordination Nationale des Ouvriers Haïtiens (CNOHA), Dominique St. Eloi, quinze milles (15,000) ouvriers risquent d'être renvoyés dans les semaines à venir. Quinze (15) des trente-deux (32) entreprises de la Société nationale des parcs industriels (SONAPI) seraient sur le point d'arrêter de fonctionner. Une société dominicaine de pantalon, Horizon, Valdor Vapparel et WILL Best Haitian S.A, évoluant dans la production de vêtements sont à deux doigts de la fermeture. Go-Haïti a déjà licencié plus de 800 travailleurs et ferme définitivement ses portes.

Livraison des produits pétroliers

Selon le Dr. Evenson Calixte, Directeur Général de l'Autorité nationale de régulation de l'Énergie (ANARSE), les livraisons de produits pétroliers ont considérablement chuté. Les terminaux Thor et Varreux n'ont livré que 393,347 barils de produits pétroliers en août contre 655,967 en mai. Ce qui représente une différence de plus de 260,000 barils, pour une diminution de 40%. Haïti a, au cours des trois années écoulées, consommé environ 26,000 barils de produits pétroliers quotidiennement. Soit un total de près de 800,000 barils en moyenne par mois. Les 393,000 barils du mois d'août représentent une baisse considérable par rapport à la demande du pays.

Retrouvez toutes les éditions de
DevHaiti sur
www.ahjedd.org
www.papyrushaiti.com
www.grouppcroissancehaiti.com

Une production:



Le magazine DevHaïti est produit par le Group Croissance, l'Association Haïtienne des Journalistes Économiques pour le Développement Durable (AHJEDD) et Papyrus S.A.
Tous droits réservés.